



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 janvier 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 Janvier 1999

**Ancien dépôt de déchets industriels du Vallon d'Arty - Appel d'offres**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,  
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,  
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,  
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99036

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999**

**Nettoiemnt Parc Auto**

**Ancien dépôt de déchets industriels du Vallon d'Arty - Appel  
d'offres**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Durant plusieurs années, à la demande des services de l'Etat, la Ville assurait le stockage des boues industrielles dans deux lagunes situées au Vallon d'Arty.

Ces lagunes ont été fermées en 1988 et recouvertes d'argile afin d'éviter les infiltrations d'eaux pluviales.

Elles étaient néanmoins recensées en "point noir" par les services du Ministère de l'Environnement.

La Ville a demandé une expertise à une société spécialisée dont les résultats ont été communiqués en octobre 1997. Au vu de cette étude, les services de l'Etat ont formulé leurs recommandations dès juin 1998, à savoir :

- L'isolation en surface du site, afin que les terrains ne soient pas lessivés par les eaux pluviales ; il convient donc également de drainer ces eaux ;

- La surveillance de la nappe phréatique à l'aide d'un piézomètre ;

Par ailleurs, ils indiquent qu'il n'est pas nécessaire de retraiter les boues restantes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation d'entreprises en vue de réaliser les travaux demandés par les services de l'Etat.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer un appel d'offres afin de réaliser ces différents travaux ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché à intervenir.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)